



Association Départementale de Vaucluse pour
la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

NOTE D'INFORMATION AUX DIRECTEURS

N/Réf : LM/MC-208-17

Objet : Procédures de contrôle

Copie : Monsieur le Trésorier de l'ADVSEA
Comptables de l'ADVSEA

Avignon, le 25 août 2017

PROCÉDURES DE CONTRÔLE – FRAIS DÉPLACEMENT

Dans le cadre de la stratégie associative, concernant le pilotage et l'exécution budgétaire, le Trésorier de l'ADVSEA m'a demandé de mettre en place des procédures de contrôle, en lien notamment avec le contrôle URSSAF diligenté tous les 3 ans.

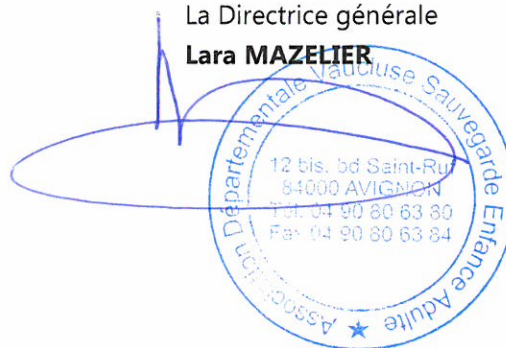
S'agissant des frais de déplacements des salariés, leur régularité sera désormais vérifiée par la direction générale annuellement et de façon imprévue.

Aussi, concernant l'exécution du BP 2017, je vous demande de me transmettre sous dizaine les états de frais des deux salariés pour lesquels le montant est le plus élevé, exception faite des directeurs.

L'ensemble des salariés devra faire l'objet d'une information de cette modalité de contrôle, dont le contenu évoluera chaque année afin de garantir ce principe.

La Directrice générale

Lara MAZELIER



SIEGE SOCIAL

Président : Aimé Montal • Directrice Générale : Lara Mazelier

Tél. : 04 90 80 63 80 - Fax : 04 90 80 63 84 - Courriel : siege@advsea84.asso.fr